

Synthèse de l'étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une école de cinéma et d'audiovisuel en région Rhône-Alpes

Étude établie par
le troisième pôle

2014



Commission
paritaire nationale
emploi formation
de l'audiovisuel



le troisièmepôle

ETUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ POUR LA CRÉATION D'UNE ÉCOLE DE CINÉMA ET D'AUDIOVISUEL EN RÉGION RHÔNE ALPE

-

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

-

CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES,
DIRECCTE ET DRAC

CPNEF AUDIOVISUEL

LE PROJET

A l'origine du projet, deux constats, fait l'un par Claude Mouriéras, l'autre par la branche :

- Il existe des jeunes à potentiel dans les domaines de la création audiovisuelle qui n'ont jamais accès aux écoles « classiques », pour des questions de cursus académique, des questions financières ou encore pour des questions de représentation (« ce n'est pas pour moi »). Leur donner accès à des formations de haut niveau permettrait aux professions visées de profiter de nouveaux talents, de discours originaux et d'appréhender ces métiers avec d'autres points de vue.
- L'alternance est peu développée dans le secteur de l'audiovisuel, et certains métiers présentent un déficit de formations.

Le projet de création d'une école de cinéma et d'audiovisuel à Lyon est à l'origine guidé par deux volontés fortes :

- **Renforcer le statut de la région Rhône-Alpes en tant que première région « cinéma »** après l'Île-de-France. En effet, cette riche filière est bien implantée sur le territoire et centrée sur l'image : le cinéma et l'audiovisuel dispose déjà de formations consacrées au documentaire et l'animation. La création d'une école spécialisée dans la fiction viendrait renforcer cette offre de formation et nourrir la filière locale (et contribuant à atténuer la domination de Paris dans ce domaine).
- **Etre une école de cinéma dont la formation professionnelle est ouverte à une grande diversité** (sociale, géographique et culturelle) d'étudiants et soucieuse de leur insertion dans un marché du travail difficile.

Cette école de cinéma s'articule donc autour de plusieurs grandes ambitions qui formeront le socle de la formation et la pédagogie proposées :

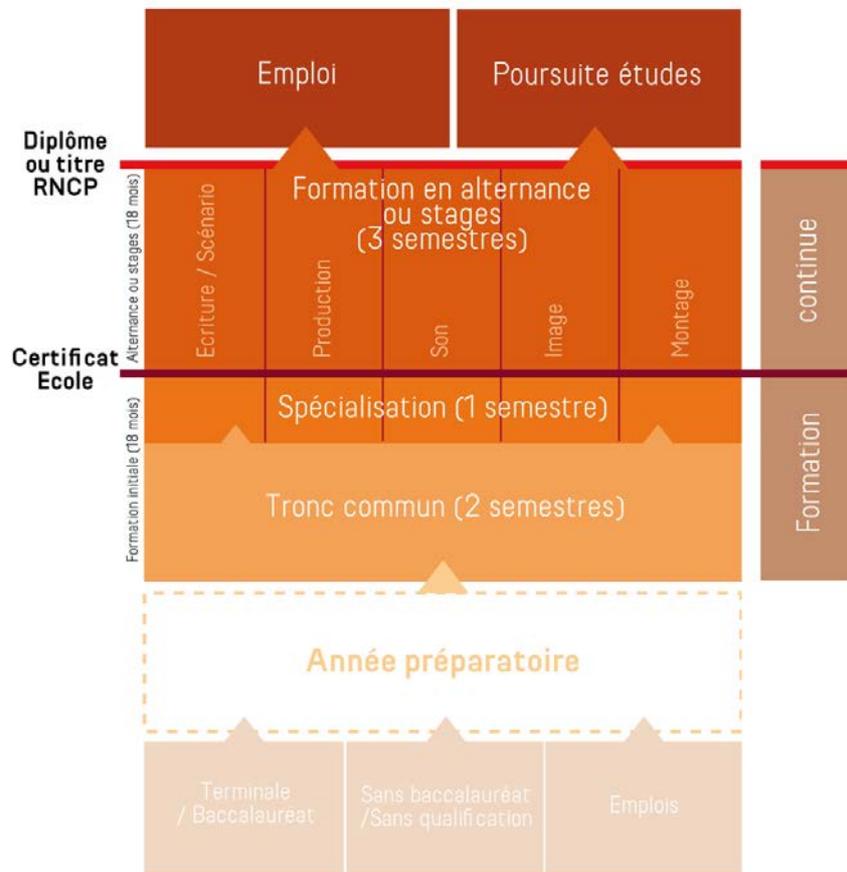
- Permettre à des jeunes dans **une réelle mixité sociale** d'acquérir une formation artistique et technique de haut niveau.
- Faire émerger **des écritures et des pratiques artistiques nouvelles** qui naîtront en région et pourront se nourrir d'autres cultures.
- Dispenser une **formation en lien avec le terrain**, dans un va-et-vient constant entre un apprentissage théorique et la réalisation de films et de projets audiovisuels.
- **Ancrer l'école sur son territoire**, en tissant des liens avec son quartier d'implantation et l'ensemble de la région et leurs habitants, tout en veillant à ouvrir cette école sur le monde. S'appuyer fortement sur des acteurs locaux comme Rhône Alpes Cinéma, L'Institut Lumière, l'ENSATT.
- Assurer une **formation globale**, pluridisciplinaire, incluant les nouveaux supports et nouveaux médias : numérique, HD, Web, multi médias, série TV... et encourageant des **synergies** entre les différentes pratiques artistiques.
- **Une école de premier cycle** (cursus de 3 ans après le niveau bac) s'adressant à des jeunes de 18 à 25 ans. Études validées par un diplôme qualifiant.
- **Une formation en alternance**, privilégiant ainsi le rapport aux entreprises du secteur.
- Accompagner l'**insertion professionnelle** des étudiants à leur sortie, par la mise en lien avec un réseau de professionnels partenaires.
- Assurer un **coût réduit** ou la gratuité de la formation et de l'hébergement, en fonction

des ressources.

LE PROJET PEDAGOGIQUE

En tant que véritable **école de la diversité** sociale (de la méthodologie de sélection à l’insertion professionnelle) et géographique (étudiants venus de partout en France et dans le monde), **de l’excellence** (de l’encadrement, du matériel et de la pédagogie) et **du faire** (la pratique au centre l’enseignement et l’alternance pour travailler en parallèle de l’apprentissage), cet établissement proposera **un projet pédagogique unique** reposant sur :

- L’expérimentation dans la pratique et dans la pédagogie : ouverture aux nouvelles écritures, aux nouvelles technologies, interdisciplinarité, etc.
- La porosité et les échanges : travailler ensemble, échanger les rôles, s’ouvrir sur le territoire extérieur de l’école, sur les cultures des autres étudiants, adapter le contenu des cours aux difficultés et questionnements des étudiants, etc.
- Cinq pôles de métiers enseignés : pôle écriture / scénarios, pôle image, pôle son, pôle montage image, pôle production.
- Des enseignements extraordinaires : apprendre autre chose que le cinéma (danse, comédie, cuisine, etc.)
- La classe préparatoire permettant à tout le monde de se remettre à niveau et de présenter le concours d’entrée.
- Une formation en alternance ou en stages pour les 3 derniers semestres du cursus
- Un concours d’entrée s’appuyant sur un travail personnel déjà réalisé, un entretien et un workshop.



Pour matérialiser ce projet pédagogique, l'école propose un cursus de formation sur

trois ans (six semestres), accessible à niveau Bac, préparant à cinq métiers : Ecritures/scénario, Image, Son, Montage et Production.

La formation en alternance des 3 derniers semestres est développée avec des entreprises du secteur ou le GEIQ. Deux types de contrats peuvent être mobilisés :

- le Contrat d'apprentissage : nécessite le partenariat avec un CFA (liberté de choix) ; durée maximum de cursus de 6 mois à 4 ans ; RNCP obligatoire ; 400 heures de formation minimum ; une rémunération du salarié de 41 à 53% du SMIC.
- le Contrat de professionnalisation : ne nécessite pas de partenariat avec un CFA ; durée maximum de cursus de 6 à 12 mois ; RNCP, CQP ou qualification professionnelle prévue par une convention collective ; 150 heures de formation minimum ; une rémunération du salarié de 65% à 80% du SMIC.

A l'issue des trois années, les étudiants sont aptes à intégrer le milieu professionnel ou à poursuivre le cas échéant des études supérieures en intégrant un cursus universitaire, voire le cursus d'autres écoles cinématographiques et/ou audiovisuelles délivrant des cursus à Bac +4/+5.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

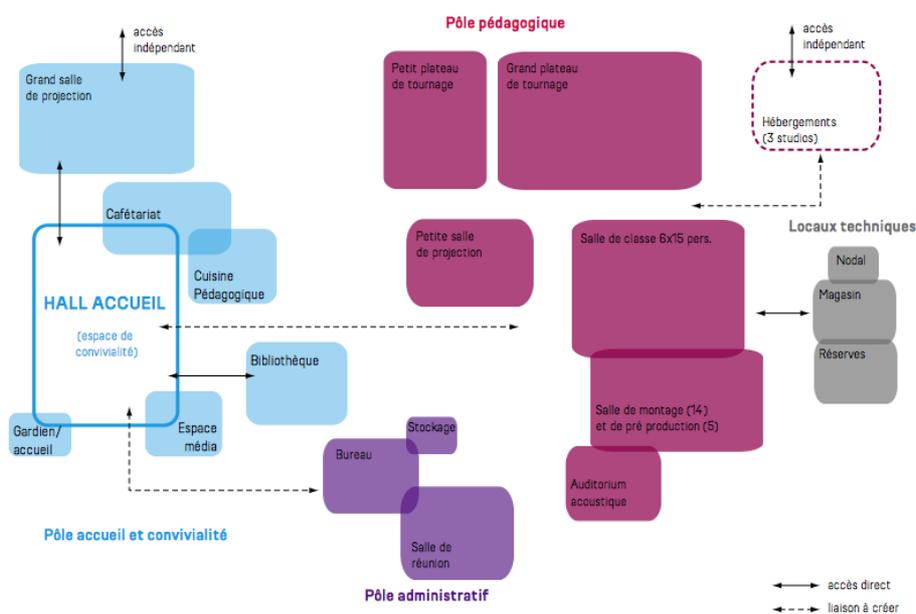
Afin de répondre adéquatement à ce projet pédagogique ambitieux, l'école du cinéma dispose d'une **organisation sur mesure** avec une direction, une équipe administrative (trois personnes), une équipe technique (trois personnes) et une équipe pédagogique dédiées.

L'école se veut **ouverte sur son environnement** et la politique partenariale est donc constitutive de son bon fonctionnement. Des partenariats pédagogiques aux partenariats privés des entreprises du secteur ou des fondations, l'école valorise chacune des institutions qui l'accompagne et lui donne les moyens de mener à bien son programme pédagogique : collaboration avec les établissements à proximité, avec des écoles internationales, avec le milieu professionnel et les entreprises du secteur, avec des partenaires culturels, des partenaires financiers et des partenaires pour le recrutement et l'ouverture à la diversité.

Une **communication active** pour concrétiser l'objectif d'ouverture de l'école à des publics dits éloignés et mettre en place une stratégie adéquate en matière de recrutement et d'admission. Il s'agit aussi de valoriser l'inscription professionnelle des étudiants et d'inscrire l'école dans la grande famille du cinéma.

LES ESPACES, LES FONCTIONS

Les espaces de l'école s'organisent autour de trois pôles principaux : un **pôle accueil et convivialité** (477 m²) comprenant un espace de convivialité, une bibliothèque/médiathèque et une grande salle de projection (150 places). Un **pôle administratif** (122 m²) avec salle de réunion, bureaux et espace de stockage. Et un **pôle pédagogique** (992 m²) regroupant les plateaux de tournage, les salles de classe, les salles techniques (montage, pré-production, etc.), une salle de production et un petit auditorium. Des locaux techniques (70 m²) complètent ce dernier pôle.



IMPLANTATION TERRITORIALE DE L'ECOLE

Concernant l'implantation potentielle de l'école de cinéma, un consensus a rapidement été trouvé autour du **site Pixel**. Ce consensus d'appui sur deux arguments :

- La nécessité de recentrer les acteurs et ressources liés au cinéma sur le territoire en vue d'optimiser les synergies et mutualisations possibles, en particulier avec Rhône-Alpes Cinéma.
- La possibilité d'un point de vue foncier d'implanter un nouvel équipement sur le site.

En pleine dynamique d'aménagement, ce véritable pôle image qui rassemble actuellement les studios de Rhône-Alpes Cinéma, l'école Factory et environ 60 entreprises du secteur de l'image, du son et des industries créatives, s'apprête à étendre son implantation. Une étude mandatée par le Grand Lyon prévoit un doublement du nombre d'entreprises sur le site en trois ans. Le prestataire de cette étude a été informé du projet d'école sur ce secteur.

Aussi, l'implantation pressentie de l'école sur le pôle Pixel constitue indéniablement un atout, tant par les synergies qui pourraient se mettre en place entre les équipes et les professionnels présents que par **les mutualisations d'espaces et d'équipements potentielles**. Il serait par exemple envisageable de mettre en commun trois studios d'hébergement, la cuisine pédagogique, la grande salle de projection et des plateaux de tournage. Cette mutualisation pourrait générer des économies en matière d'investissement et de fonctionnement et optimiser l'autofinancement de l'école.

LE STATUT JURIDIQUE DE LA FUTURE ECOLE

Il existe une multiplicité de structuration juridique des écoles. L'étude réalisée a mis en avant quatre modèles juridiques possibles pour la future école de cinéma, en privilégiant les deux derniers qui paraissent les plus cohérents avec le projet pédagogique qui sera développé par l'école :

- Le syndicat mixte
- Le groupement d'intérêt public (GIP)
- L'association
- L'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)

Chacune des deux dernières structurations juridiques possède ces avantages et inconvénients que nous résumons grâce au tableau ci-dessous.

Aussi, il est envisageable que l'école soit créée sous statut associatif puis passe à l'avenir sous statut d'EPCC.

| Modèle juridique | Association | Etablissement Public de Coopération Culturelle |
|-----------------------------|--|---|
| création | Souplesse et simplicité de création d'une association | L'EPCC est créé par le préfet sur demande de deux collectivités territoriales |
| comptabilité | Comptabilité privée | Les EPCC sont soumis aux règles applicables à la comptabilité publique |
| statut du personnel | Personnel relevant du droit du travail | Personnel relevant du droit public puisque l'école sera vraisemblablement un Etablissement Public Administratif. D'où des difficultés dans le recours à une multiplicité d'intervenants extérieurs |
| Charges sociales | Charges sociales équivalentes pour l'association et l'EPCC | |
| statut des étudiants | Possibilité d'obtenir l'habilitation pour recevoir des étudiants boursiers. | Possibilité d'obtenir l'habilitation pour recevoir des étudiants boursiers |
| régime fiscal | Aucune disposition fiscale spécifique prévue. Soumis au régime applicable aux personnes privées (dont la tva) | Aucune disposition fiscale spécifique prévue. Soumis au régime applicable aux personnes publiques. (non soumis la TVA) |
| avantage | Structuration plus souple et flexible | Statut aujourd'hui davantage préconisé par le Ministère de la Culture pour les établissements sous sa tutelle pédagogique |
| inconvenient | Si de nombreuses écoles sont sous statut associatif, la jurisprudence administrative cherche à limiter le recours aux associations dites « transparentes » | Un cadre administratif plus contraignant que pour l'association : - l'EPCC est un pouvoir adjudicateur soumis au code des marchés publics - le personnel relève du droit public |

ELEMENTS DE BUDGET

La structuration budgétaire et son chiffrage ont été établis à partir de et en cohérence avec le programme pédagogique proposé par Claude Mouriéras.

Le choix d'un statut juridique plutôt qu'un autre n'a pas d'impact budgétaire direct si ce n'est dans le cas d'une association demandant à ne pas être assujettie à la tva et dans ce cas redevable de la taxe sur les salaires que l'on peut estimer à 49 500 euros supplémentaires.

Il est nécessaire de bien comprendre que les comptes de résultat prévisionnels intègrent l'ensemble des coûts de l'école, avec une absence de prise en charge des coûts de personnel par le ministère de l'enseignement supérieur. Cet élément est déterminant si on veut comparer le coût de ce projet d'école à d'autres structures existantes.

Nous avons établi un tableur récapitulatif des informations à notre disposition concernant des structures similaires à la future école de cinéma, à savoir :

- l'ENSATT (Lyon) ;
- l'école nationale Louis Lumière (Paris, Saint-Denis) ;
- La Poudrière. (Valence).

| Structure | ENSATT | Ecole nationale Louis Lumière | La Poudrière | Projet d'école de cinéma |
|---|-----------------|-------------------------------|---------------|--------------------------|
| Nombre d'étudiants accueillis | 150 | 145 | 19 | 90 |
| Nombre de m2 des locaux | 8 000 | 8 000 | 980 | 2 079 |
| Budget annuel total | 7 300 000 euros | 3 700 000 euros | 600 000 euros | 2 096 000 euros |
| Dont charges de personnel pris en charge par le ministère de l'enseignement supérieur | 1 800 000 euros | 1 750 000 euros | 0 euro | 0 euro |
| Coût par étudiant ⁵ | 48 600 euros | 25 500 euros | 31 500 euros | 23 300 euros |

Les charges d'investissement :

L'implantation précise du bâtiment n'étant pas encore déterminée, le budget d'investissement relatif au bâtiment n'a pas pu être déterminé précisément. Néanmoins, au regard de la surface estimée, nous pouvons faire une première évaluation du budget nécessaire à la conception et à la construction de l'établissement : entre 3 et 4 millions d'euros.

Concernant le matériel, il a été choisi de proposer un parc de matériel conséquent pour le démarrage de l'activité de l'école. Ce dernier sera complété par des locations de matériel.

Dans cette configuration, les charges d'investissement s'élèvent à 694 350 euros.

Les charges de personnel :

Les ressources humaines constituées d'une direction, d'une équipe administrative, d'une équipe technique, d'une équipe pédagogique et d'une équipe entretien représentent 15,4 équivalents temps plein et une charge en année pleine de 1 118 245 euros (N+3) avec un poids conséquent des intervenants pédagogiques qui représentent 689 859 euros.

Même via le recours massif à des intervenants extérieurs, le coût des ressources humaines par étudiant reste en deçà du coût des autres écoles de cinéma étudiées et les équipes recrutés restent en deçà du personnel des autres écoles.

| Structure | ENSATT | Ecole nationale Louis Lumière | Projet d'école de cinéma |
|---|-----------------|--|-------------------------------------|
| charges de personnel (enseignants et intervenants extérieurs) | 2 900 000 euros | 2 400 000 euros | 1 118 200 euros |
| Coût des charges de personnel par étudiant | 19 330 euros | 16 550 euros | 12 400 euros |
| Personnel IATOS (de fonctionnement) | 22 postes | 29 postes | 7 postes |
| Personnel enseignant | 47 postes | 38 postes | 9 postes |

Les charges d'activités :

Ces charges sont constituées des charges d'activités transversales (charges de fonctionnement, d'assurances, de locations immobilières, de communication, de déplacement et défraiement des intervenants extérieurs, de location de matériel complémentaire et celles relatives aux concours) estimées à 847 681, 78 euros et des charges relatives aux projets pédagogiques (130 000 euros).

Au total les charges d'activités s'élèvent à 977 681,78 euros.

| Structure | ENSATT | Ecole nationale Louis Lumière | Projet d'école de cinéma |
|--|-----------------|--|-------------------------------------|
| charges de l fonctionnement | 4 400 000 euros | 1 300 000 euros | 977 700 euros |
| Coût des charges de fonctionnement par étudiant | 29 330 euros | 8 960 euros | 10 800 euros |

Dans le cas présent, l'école de cinéma a un coût de fonctionnement supérieur à celui de l'école Louis Lumière principalement dû à l'importance des coûts de location immobilières (124 740 euros) et aux défraiements/voyages des intervenants (190 000 euros).

Les sources de financement mobilisables :

Les sources de financement mobilisables représentent 2 095 927 euros et sont constituées :

- des produits de service pour 194 000 euros (frais d'inscription, frais de scolarité, prestations diverses de formation pro et technique, location de salles de montage et de l'auditorium (il s'agit ici de développer la location une politique de mutualisation des équipements de l'école avec les structures du site Pixel),
- de partenariats privés pour 50 000 euros,
- et de dotations et participations pour 1 851 927 euros (AFDAS, taxe d'apprentissage, l'Europe, Etat et collectivités territoriales).

Des recettes supplémentaires pourront s'ajouter à celles que nous avons calculées sans néanmoins pouvoir à l'heure actuelle en être assuré.

Ainsi, le montant des subventions par étudiant reste inférieur à celui des écoles étudiées, sachant que pour ces dernières, c'est principalement le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui contribue à l'équilibre budgétaire des structures.

| Structure | ENSATT | Ecole nationale Louis Lumière | <i>Projet d'école de cinéma</i> |
|--------------------------------------|-----------------|--|--|
| Recettes propres | 202 000 euros | 150 000 euros | <i>244 000 euros</i> |
| Taxe d'apprentissage | 127 000 euros | 300 000 euros | <i>167 600 euros</i> |
| Subventions | 6 970 000 euros | 2 750 000 euros | <i>1 504 200 euros</i> |
| Soit un % de subvention de : | 95 % | 74 % | <i>71,7 %</i> |
| Montant des subventions par étudiant | 46 500 euros | 19 000 euros | <i>16 700 euros</i> |

Compte de résultat prévisionnel sur trois ans :

Les trois premières années d'activités de l'école correspondent à un démarrage par étape de l'activité, l'année N+3 pouvant être considéré comme une année de référence pour la structure.

On obtient ainsi les budgets suivants :

- prévisionnel année N : 1 299 273 euros dont 1 219 773 euros de subventions
- prévisionnel année N+1 : 1 701 569 euros dont 1 556 069 euros de subventions
- prévisionnel année N+2 : 2 095 927 euros dont 1 504 252 euros de subventions